



Règlement interne

Karaté – Saison 2026-2027

1. Inscription aux cours

- L'inscription se fait à la suite des deux cours d'essai gratuits. L'élève participe au cours qui correspond à sa tranche d'âge et à son niveau.
- L'inscription aux cours est un engagement sur 1 semestre au minimum, et est renouvelable tacitement de semestre en semestre. Les semestres sont les suivants :
1) Septembre 2026 à Janvier 2027 | 2) Février à Juin 2027
- Les cours n'ont en principe pas lieu durant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés, sauf si des stages ou des cours spéciaux sont organisés durant ces périodes.

2. Cotation et paiement

- La cotation est due au moment de l'inscription qui suit le dernier cours d'essai.

Cours de Karaté	Tarifs mensuels	Tarifs annuels	Inscription (cochez ce qui convient)
Enfants (6 à 17 ans) 1x / semaine	CHF 55.-	CHF 550.-	☐ 1x / semaine
Enfants (6 à 17 ans) 2x / semaine	CHF 75.-	CHF 750.-	☐ 2x / semaine
Adultes (18+) 1x / semaine	CHF 70.-	CHF 700.-	☐ 1x / semaine

- Une facture mensuelle, trimestrielle ou annuelle est envoyée par mail avec les conditions de paiement. La cotation est comptabilisée sur 10 mois, prenant en compte les vacances scolaires. Il n'y a donc pas de factures pour les mois de juillet et août.
- Mode de paiement souhaité (cochez la case qui vous convient) :
 - ☐ Je règle la facture mensuelle (tous les mois)
 - ☐ Je règle la facture semestrielle (2 semestres)
 - ☐ Je règle la facture annuelle (1 année complète)
- La cotation est à payer sur le compte suivant :
Gianni Lonchamp
Chemin du Petit-Dézaley 7
1110 Morges
IBAN : CH61 0830 7000 5470 8430 7
- Des frais administratifs de CHF 20.- sont dus et payables une seule fois dès l'inscription. Ces frais sont comptabilisés sur la première facture.



3. Équipement de Karaté

- L'élève acquiert son propre équipement, obligatoire à la pratique du karaté. C'est-à-dire, au minimum :
 - **Karaté-gi / Keikogi de karaté** (= kimono de karaté avec ceinture blanche)
 - Protections de karaté (kumité) – obligatoires dès la ceinture verte (6^{ème} kyu)
 - Protège-poings (rouge et/ou bleu)
 - Protège-pieds (rouge et/ou bleu)
 - Protège-dents

4. Passages de grades (ceintures)

- Des passages de grades sont organisés durant l'année sous la forme d'un examen afin d'évaluer la progression de chaque élève. Les sessions d'examen ont lieu 2 fois par année : en janvier et en juin. Les dates des examens sont communiquées aux élèves et aux parents.
- L'élève qui ne se présente pas ou qui échoue à un examen doit attendre la prochaine session avant de pouvoir se présenter à nouveau.
- Les passages de grade sont soumis à des frais (CHF 10.-). Ceux-ci permettent de financer l'achat de la nouvelle ceinture de l'élève.

5. Absences et congés

- Les absences sont annoncées à l'enseignant par sms/whatsapp avant le début de chaque cours.
- Les cours manqués ne sont pas remplacés. Toute absence, désistement, désengagement ou désinscription en cours de semestre ou en cours d'année ne donnent pas droit à l'exemption de la cotisation, ni au remboursement de celle-ci.
- Les demandes de congé pour cas de force majeure (maladie, accident) peuvent être soumises par écrit, accompagnées d'un certificat médical, pour avoir droit à un remboursement. Dans ce cas, le remboursement se fera au prorata du nombre de cours manqués et justifiés.

6. Assurance et responsabilité civile

- L'élève doit être personnellement assuré en matière d'accident et de responsabilité civile.

7. Arrêt et désinscription

- En cas de volonté d'arrêter les cours et de désinscription, cela doit être annoncé par écrit avant la fin de chaque semestre : avant le **31 janvier 2027** ou avant le **30 juin 2027**.
- Au-delà de ces délais, les élèves sont automatiquement réinscrits pour le semestre qui suit et la cotisation est due.
- Les désinscriptions en cours de semestre ou en cours d'année ne donnent pas droit au remboursement, même partiel, de la cotisation.



8. Charte de bonne conduite

- L'élève et les parents/représentants légaux attestent avoir pris connaissance de la charte de bonne conduite et fournissent un exemplaire signé en même temps que le formulaire d'inscription et le présent règlement, également signés.
- En cas de manquement grave et de non-respect systématique de la charte, nuisant au bon déroulement des cours, l'enseignant avise les parents et se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement l'élève en cause.

9. Droit à l'image et confidentialité des données

- J'autorise le responsable des cours à prendre des photos et/ou des vidéos durant les cours, et à les poster sur le site web et les réseaux sociaux (facebook, instagram, youtube, etc.).
☐ Oui
☐ Oui, mais sans identification
☐ Non
- Toutes les données relevées dans les documents d'inscription sont traitées de manière strictement confidentielle. En aucun cas ces données seront cédées à un tiers.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement interne et en accepte les conditions.

*Lieu et date : _____

*Signature (parents/représentants légaux pour les enfants mineurs) : _____